



DÉLIBÉRATION N°34-2020 du 05 septembre 2020

Adoptant un budget supplémentaire de la CODIM, exercice 2020

L'an deux-mille-vingt, le 05 septembre 2020, le conseil communautaire des Îles Marquises, convoqué le 28 août 2020 conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Hiva Oa, sous la présidence de Benoît KAUTAI, président de séance.

DATE DE CONVOCATION:	28 août 2020
DATE DE LA SÉANCE:	05 septembre 2020
HEURE DE LA SÉANCE:	14:00

En exercice:	15
Présents:	14
Procurations:	0
Votants:	14
Pour:	14
Contre:	0
Abstention:	0

SECRETAIRE DE SEANCE:
Jacob KAIHA

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration à
Athanase PAHUTOTI	x		
Henri TUIEINUI	x		
Joëlle FREBAULT	x		
Jean-Yves SCALLAMERA	x		
Benoît KAUTAI	x		
Laïza DEANE	x		
Mirella TIMAU		x	
Nestor OHU	x		
Ranka AUNOA	x		
Joseph KAIHA	x		
Wildorf TATA	x		
Anna TEHAHE	x		
Joseline PIRIOTUA	x		
Rogatien POEVAI	x		
Jacob KAIHA	x		

Le Président expose:

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT)
- VU** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des Îles Marquises;
- VU** le budget de la CODIM
- VU** la DÉLIBÉRATION N°32-2020 du 25 juillet 2020 Constatant la concordance du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2019 et adoptant le compte administratif de l'exercice 2019
- VU** la DÉLIBÉRATION N°33-2020 du 25 juillet 2020 Affectant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 constatés au Compte Administratif 2019
- VU** le budget supplémentaire de l'exercice 2020 annexé
- VU** la note brève et synthétique du budget supplémentaire de l'exercice 2020 annexé

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2020, conformément au document budgétaire annexé et à la note brève et synthétique

OUI l'exposé du Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

ADOpte

Article 1 Le budget supplémentaire de la communauté de communes des Îles Marquises, exercice 2020, est détaillé et arrêté comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre - Libellé		Dépenses	Chapitre - Libellé		Recettes
011	Charges à caractère général	15 380 000	013		0
012	Charges de personnel	11 300 000	70	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	0
65	Charges de gestion courante	9 300 000	73	Impôt et taxes	0
66	Charges financières	0	74	Dotations et participations	-4 500 000
67	Charges exceptionnelles	0	75	Autres produits exceptionnels	0
			76	Produits financiers	0
			77	Produits exceptionnels	0
Sous-total dépenses réelles supplémentaires		35 980 000	Sous-total recettes réelles supplémentaires		-4 500 000
D002	Résultat N-1	0	R002	Résultat N-1	40 513 106
Total dépenses réelles		35 980 000	Total recettes réelles		36 013 106
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0
022	Dépenses imprévues	33 106			
023	Virement à la section d'investissement	0			
Total dépenses d'ordre		33 106	Total recettes d'ordre		0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		36 013 106	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		36 013 106

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre - Libellé		Dépenses	Chapitre - Libellé		Recettes
000	Non individualisées	100 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	77 888 227
21	Opérations d'équipement	-2 500 000	13	Subventions d'investissement	300 000
			024	Produits des cessions d'immobilisation	-2 700 000
Sous-total dépenses réelles supplémentaires		-2 400 000	Sous-total recettes réelles supplémentaires		75 488 227
D001	Solde d'exécution reporté ou anticipé	22 369 698	R001	Résultat reporté ou anticipé	0
	Restes à réaliser N-1	67 200 040		Restes à réaliser N-1	11 681 511
Total dépenses réelles		87 169 738	Total recettes réelles		87 169 738
			021	Virement de la section de fonctionnement	0
Total dépenses d'ordre		0	Total recettes d'ordre		0
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		87 169 738	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		87 169 738

Article 2 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Benoît KAUTAI".

Le Président

Benoît KAUTAI

CONTRÔLE A POSTERIORI	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le:	29 SEP. 2020
Et publication ou notification du:	13 OCT. 2020
Le Président	